



Extrait des délibérations du Conseil Général

DOSSIER N° 9 - SPORT ET ACTIVITÉS DE NATURE

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Général n° 22 du 22 octobre 1998, n° 4 du 28 juin 2007 et n° 16 du 19 octobre 2009 relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.),

VU les délibérations du Conseil Général n° 3 du 20 octobre 2004 et n° 4 du 13 décembre 2007 relatives au Plan Départemental de Tourisme Équestre (P.D.T.E.),

VU la délibération du Conseil Général n° 12 du 18 juin 2009 relative aux équipements sportifs,

VU la délibération n° 63 du Conseil Général en date du 17 décembre 2009 adoptant notamment la convention-type concernant l'attribution de subvention,

VU la délibération n° 32 du Conseil Général en date du 16 décembre 2010 relative à la politique sportive,

VU la délibération n° 54 du Conseil Général en date du 16 décembre 2010 relative aux subventions diverses,

VU le rapport n° 9 de Monsieur le Président du Conseil Général du 23 juin 2011,

SUR la proposition de M. PILLEFER, rapporteur,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - Les modifications d'autorisations de programme déclinées dans le tableau figurant en annexe 1 sont adoptées.

ARTICLE 2 - Il est décidé d'accorder une aide financière pour la construction ou la réhabilitation de tout autre équipement sportif que ceux figurant sur la liste des opérations éligibles, à condition qu'il soit utilisé à un rythme hebdomadaire par des collégiens. Le tableau joint en annexe 2 récapitule l'ensemble des modalités d'intervention du Conseil Général en faveur de la construction et de la réhabilitation des équipements sportifs.

ARTICLE 3 - Les crédits inscrits au budget départemental au titre du budget supplémentaire 2011 s'établissent tel qu'il suit par chapitre :

Budget principal :

- en dépenses :
 - chapitre 23 – Immobilisations en cours : 4 100 €
 - chapitre 011 – Charges à caractère général : 4 000 €
 - chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 67 400 €
- en recettes :
 - chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6 000 €

ARTICLE 4 - Il est décidé d'allouer les subventions suivantes aux comités sportifs départementaux :

Comités ayant signé une convention avec le Département :

- Comité départemental d'athlétisme	7 000 €
- Comité départemental de badminton	2 500 €
- Comité départemental de basket	9 000 €
- Comité départemental de boxe	2 000 €
- Comité départemental de cyclisme	6 000 €
- District de football	30 000 €
- Comité départemental de handball	3 500 €
- Comité départemental de judo	8 500 €
- Comité départemental de natation	4 000 €
- Comité départemental de tennis	7 500 €
- Comité départemental de tennis de table	2 000 €

Autres Comités sportifs départementaux :

- Comité départemental d'aéromodélisme	800 €
- Comité départemental de canoë-kayak	800 €
- Comité départemental de cyclotourisme	1 500 €
- Comité départemental d'équitation	2 500 €
- Comité départemental de golf	1 000 €
- Comité départemental d'éducation physique et gymnastique volontaire	1 000 €
- Comité départemental de handisport	2 000 €
- Comité départemental des médaillés jeunesse et sport	600 €
- Comité départemental de pétanque et jeu provençal	1 000 €
- Comité départemental de rugby	5 000 €
- Comité départemental de sport adapté	3 500 €
- Comité départemental de sport universitaire	700 €
- Comité départemental de tir à l'arc	1 000 €
- Comité départemental de voile	1 000 €

ARTICLE 5 - Dans le cadre des partenariats avec les associations sportives, il est décidé d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association Cœur de France Organisation (Tours) pour l'organisation du 14^{ème} rallye Cœur de France les 23 et 24 septembre 2011, avec 9 épreuves spéciales en Loir-et-Cher et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, la convention avec cette association, établie selon le modèle-type adopté par délibération n° 63 du Conseil Général du 17 décembre 2009.

Il est décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à la Ville de Contres afin qu'elle puisse accueillir le départ de la course cycliste Paris-Corrèze dans le cadre de son 10^{ème} anniversaire le 5 août 2011 et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, la convention avec cette ville, établie selon le modèle-type adopté par délibération n° 63 du Conseil Général du 17 décembre 2009.

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € au Stade Olympique Romorantinais Football pour la saison 2010-2011.

ARTICLE 6 – Dans le cadre des subventions diverses, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 9 300 € :

- 800 € à l'association Courir à Saint-Gervais pour l'organisation d'un événement lors des Foulées Gervaisiennes, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'association, le 9 octobre 2011 à Saint-Gervais-la-Forêt,

- 700 € à l'association Equestre du Pays de Ronsard (Montoire-sur-le-Loir) pour l'organisation de deux concours nationaux sur le site du Ranch du Loir à Montoire, le 18 septembre et le 9 octobre 2011,

- 800 € à l'association Tournoi de Tennis des Châteaux (Blois) pour l'organisation de la 7^{ème} édition du « Tournoi des Châteaux » au stade de la Ligue de Blois du 23 au 28 octobre 2011,

- 1 000 € pour l'association Scooter Power (Theillay) pour l'organisation d'une manche du Championnat UFOLEP de scooter de vitesse 50 cc sur le circuit international de Salbris les 28 et 29 mai 2011,

- 1 000 € à l'association Vendôme Triathlon pour l'organisation d'une course nature à Vendôme le 28 août 2011,

- 1 500 € au club Vineuil Sport Athlétisme pour l'organisation des Nationaux Interclubs N1 + N2 les 8 et 22 mai 2011 à Vineuil.

- 1 000 € à l'ASPTT Tennis (Blois) pour l'organisation de séances d'initiation au tennis pour des personnes adultes souffrant d'un handicap mental durant la saison 2011-2012.

- 2 500 € à l'association 2 CV France 2011 (Salbris) pour l'organisation de la 19^{ème} rencontre mondiale des amis de la 2 CV à Salbris du 26 au 31 juillet 2011.

Les crédits correspondants seront prélevés sur l'enveloppe réservée aux subventions diverses.

ARTICLE 7 - La révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) est adoptée sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (liste des communes en annexe 3) et le Plan Départemental de Tourisme Equestre est adopté sur ce même pays (liste des communes en annexe 4).

ARTICLE 8 – Dans le cadre du dispositif Animations Eté Jeunes 2011, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 22 537 € :

- 6 600 € à Profession Sport et Animation 41
- 3 600 € au Comité Départemental UFOLEP
- 2 000 € au Comité Départemental de cyclisme
- 1 810 € à la Ligue du Centre d'Aviron
- 750 € à la Ligue du Centre de Triathlon
- 2 977 € au Comité Départemental de Voile
- 1 800 € à l'Air Club Blois Vendôme
- 1 400 € au Club Aéromodélisme de Blois
- 800 € à la Fédération du Loir-et-Cher de la pêche
- 800 € à Romo Grimp

ARTICLE 9 – Il est décidé d'adopter la convention-type jointe en annexe 5 dans le cadre du dispositif Animations Eté Jeunes et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à la signer, au nom du Département, avec les associations partenaires de l'opération visées à l'article 8.

ARTICLE 10 – Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à signer la convention jointe en annexe 6 avec la Communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan pour la mise à disposition temporaire et à titre gracieux de la base des Couflons du 4 au 8 juillet 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

CONSEIL GENERAL

Réunion du 23 Juin 2011
Transmis pour exécution à
Direction Jeunesse, sports et
enseignement supérieur

Maurice LEROY

Blois, le 03 JUL. 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Chef du service de l'assemblée,


Arnaud THIRARD

Le Président du Conseil Général
certifie que le présent acte
a été transmis au Représentant
de l'Etat le : 30 Juin 2011
Reçu à la Préfecture le : 30 Juin 2011
Affiché le : 30 Juin 2011
Notifié le :
Et est exécutoire le :

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Chef du service de l'assemblée,


Arnaud THIRARD

ANNEXE N° 3 A LA DELIBERATION - SPORT ET ACTIVITES DE NATURE

Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)				
Pays	Canton	Commune	Date de la délibération du Conseil Municipal demandant l'inscription au P.D.T.E	Autres décisions
Vallée du Cher et Romorantinois	MONTRICHARD	BOURRE	13 décembre 2010	
		SAINTE JULIENNE DE CHEDON	6 juillet 2010	
		FAVEROLLES SUR CHER	27 juillet 2010	
		SAINTE GEORGES SUR CHER	2 juin 2010	
		CHISSAY EN TOURAINE	8 juillet 2010	
		VALLIERES LES GRANDES	9 juillet 2010	
		MONTRICHARD	25 août 2010	Avenant n° 3 du 01/02/2011 entre l'ONF et le Conseil Général
		PONTLEVOY	29 juillet 2010	Avenant n° 3 du 01/02/2011 entre l'ONF et le Conseil Général Convention Mme FEL /Commune/Conseil Général
		ANGE	20 septembre 2010	du 22 février 2010
		THENAY	2 juillet 2010	

ANNEXE N° 4 A LA DELIBERATION - SPORT ET ACTIVITES DE NATURE

Adoption du Plan Départemental de Tourisme Équestre (P.D.T.E.)				
Pays	Canton	Commune	Date de la délibération du Conseil Municipal demandant l'inscription au P.D.T.E.	Autres décisions
Vallée du Cher et Romorantinais	MONTRICHARD	MONTHOU-SUR-CHER	22 juillet 2010	
		SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	6 juillet 2010 et 25 janvier 2011	
		FAVEROLLES-SUR-CHER	27 juillet 2010	
		SAINT-GEORGES-SUR-CHER	2 juin 2010	
		CHISSAY-EN-TOURAINNE	8 juillet 2010	
		VALLIERES-LES-GRANDES	9 juillet 2010	
		MONTRICHARD	25 août 2010	Avenant n° 3 du 01/02/2011 entre l'ONF et le Conseil Général
		PONTLEVOY	29 juillet 2010	Avenant n° 3 du 01/02/2011 entre l'ONF et le Conseil Général
		ANGE	20 septembre 2010	
		THENAY	2 juillet 2010	